

Les infos

Vendredi 17 août 2007



LUCRI BONUS

C'est un communiqué début août qui a annoncé la conclusion des pourparlers ayant abouti à la création d'une filiale commune de courtage entre la Société Générale et le Crédit Agricole. C'est par le biais du rapprochement de FIMAT et de CALYON Financial que l'opération donnera naissance à NEWEDGE dont le vice-président sera Philippe Collas et le président... Marc Litzler !!! On se souvient que ce dernier quitta SGIB fin 2004 pour rejoindre CALYON, autrement dit l'ennemi Crédit Agricole. Ambiance donc pour ce come-back qui montre, s'il en était besoin, que « Lucri bonus est odor ex re Qualibet » (L'argent a bonne odeur d'où qu'il vienne).

MA CABANE AU PAYS BASQUE

Nos camarades du cru nous avaient déjà informé de l'acquisition, par notre président, d'une villégiature dans leur pays... et voilà que l'hebdomadaire « Le Point » publie cet été un article « Pays Basque, maisons de stars » dans lequel il est fait état de l'achat de Daniel Bouton : réaction indignée de ce dernier et publication d'une mise au point dans la feuille de chou : réalité banale, achat d'une « maison » mise en vente suite à un divorce... à plus d'un million d'euros la réalité banale, on n'est moins indigné que lui que sa cabane au Pays Basque fasse causer.



ÉCRÊTAGE ÉCRÊTÉ

Conséquence probable de notre intervention lors de la commission de suivi 4D du 19 juin, il semble bien que la direction des PSC demande aux salariés qui ont atteint un crédit de 6 heures sur leur compteur d'horaires variables de les utiliser. Nous avons en effet démontré qu'au-delà de ces 6 heures, les heures de dépassement n'étaient plus comptabilisées, une sorte de travail dissimulé au sens de la loi. Bien entendu, en juin, la direction avait nié la réalité et les dépassements, niant par la même occasion les retards accumulés dans les travaux des PSC... On verra si l'inspection du travail de Saint Quentin en Yvelines a la même opinion. En tout état de cause, le retour au respect des horaires (ou le paiement des heures effectuées) devrait également avoir un effet secondaire d'importance : l'obligation pour la direction d'affecter les effectifs nécessaires à la charge de travail.

NOUVELLES RÈGLES CET

A l'heure du travailler plus pour gagner des clopinettes en plus, il n'est pas inutile de rappeler que la CGT a obtenu une disposition entrée en application au 1^{er} juin et qui permet la monétisation partielle du Compte Épargne Temps, le CET. L'expérience aidant, nous avons constaté que peu de salariés en disposaient dans les conditions imaginées par les concepteurs au travers de la prise d'un congé de longue durée. Pire l'accumulation menaçait de faire perdre les jours accumulés à cause de la limite des 5 ans. À notre demande, cette limite a été supprimée. Le salarié a donc le choix d'utiliser par fraction minimale de 5 jours ses congés épargnés, mais aussi de demander le paiement d'une partie d'entre eux. Nous avons aussi demandé le respect du principe inscrit dans l'accord qui garantit que l'indemnité versée soit équivalente au salaire qui aurait été perçu pendant la même période.

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT